



JOURN@L FOOT

N°512 DU 24 MARS 2022

WEBINAIRE // LE BMF ET LE BEF PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

La FFF et la LFA organisent des webinaires afin d'accompagner les clubs amateurs sur différentes thématiques.

Ce jeudi 24 mars de 18h00 à 19h00, venez découvrir le dispositif d'intégration d'un apprenti en formation BMF ou BEF au sein de votre club pour la saison 2022-2023.

Accéder au webinaire : <https://bit.ly/3IxZVNk>



COUPE DE FRANCE

Le 1er tour de la Coupe de France aura lieu le 28 Août 2022.

MEDAILLES DE DISTRICT

Demande à adresser au DISTRICT, date limite le 30 avril 2022.

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P1
 REGLEMENTS P2
 DISCIPLINE P5
 ARBITRAGE P6
 FUTSAL P9
 JEUNES P10
 FEMININES P11
 TECHNIQUE P12

Le District de Haute Savoie – Pays de Gex a la tristesse de vous faire part du décès de Monsieur Jean Robert BADIN, papa d'Amandine BADIN. Le Président, Denis Allard, les membres du Comité de Direction, les membres des Commissions et le personnel présentent à sa famille et à ses proches leurs sincères condoléances.

Le District de Haute Savoie – Pays de Gex a également la tristesse de vous faire part du décès Gaëtan GELIN, dirigeant et responsable U9 au CA Bonneville, ses obsèques auront lieu le samedi 26 mars à 14h30 à l'église de Bonneville. Le Président, Denis Allard, les membres du Comité de Direction, les membres des Commissions et le personnel présentent à sa famille et à ses proches leurs sincères condoléances.

CLUB NON A JOUR AVEC LE RELEVÉ N°2 (PAYABLE AU 15/02)

ARTHAZ SPORTS

TOURNOIS

Compte tenu de la saison particulière cette année et du contexte qui évolue constamment, le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser, et ce jusqu'à la fin de la saison. Si vous souhaitez organiser un tournoi, la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles)

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger > Formulaires divers > Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

F.F.F. :

« Une seule couleur, celle du maillot »
Réfèrent territoire par pratique.

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission de Discipline :

AS Neydens – Marignier – AS Portugais Faverges - Leblanc - Siak

Commission des Jeunes :

ES Viry – FC Vallée Verte (2) – AS Evires – GFA RV (2) – ES Douvaine Loisin – AS Epagny – CS2A – GC Usses – GJ AALP – US Challex – Arthaz Sports – GO Bas Chablais – CS St Pierre – F. Sud Gessien – AS Lac Bleu – AS Sillingy – ES Dingy Lanfonnet

– Marignier Sports – CS Chamonix – AS Thonon – FC Cluses – FC Gavot – US Argonay – ESCO – CS2A

Commission Sportive :

FC Aravis – AS Thonon – ES Valleiry – FC La Filière – AS Neydens – AS Sillingy – ES Valleiry – USAV – FC Aravis – FC Brevon – CS Megève – FC St Cergues – ES Chilly – AG Bons - Berthod

Commission des Coupes :

CS AYZE

Commission des Règlements :

Ayze – Thonon AS (2)

Commission Féminines :

GFA RV – Pays de Gex – US Pers Jussy (2) – AS Epagny – FC Dingy – ES Douvaine Loisin

Commission de l'Arbitrage :

US Challex - Barbaroux – Askri - Murat

Commission du Statut de l'Arbitrage :

Barbaroux - Askri

Commission des Délégués :

La Filière

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Mr Pierre BERNARD et Mr Philippe CHEVRIER

Réunion du 21/03/2022

Publiée le 24/03/2022

DECISIONS

MATCH n°23405522

DOSSIER N° 512/43 : PAYS DE GEX FC 3 – SAUVERNY 1 – SENIORS D4 Poule B du 06/03/2022

En la forme :

La réserve d'avant-match formulée par le club de SAUVERNY portant sur le fait que « des joueurs de PAYS DE GEX 3 seraient susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant que de l'instruction de la réserve, il apparait qu'aucun joueur de PAYS DE GEX 3 ayant participé à la rencontre sus nommée n'a participé à la rencontre PAYS DE GEX 2 / SEMINE 1 SENIORS D3 Poule B du 05/12/2021, dernier match officiel d'une équipe supérieure précédant la rencontre sus nommée.

L'équipe de PAYS DE GEX 1 jouant cette même journée de championnat (AMANCY 1 / PAYS DE GEX 1 R3 Poule F) la notion d'équipier supérieur ne saurait être invoquée à son encontre.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

MATCH n°23405791

DOSSIER N° 512/44 : REIGNIER 2 – CRANVES SALES 2 – SENIORS D4 Poule D du 13/03/2022

En la forme :

La réserve d'avant-match formulée par le club de CRANVES SALES portant sur le fait que « sont susceptibles d'être inscrit sur la feuille de match plus de 5 joueurs ayant joué plus de 5 matchs avec une équipe supérieure du club de REIGNIER » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Cette réserve ne correspond à aucune réserve prévue aux Règlements Généraux

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

MATCH n°23404598**DOSSIER N° 512/45 : THONON AS 1 – SCIEZ 1 – SENIORS D3 Poule A du 23/10/2021****En la forme :**

La réclamation d'après-match formulée par le club de THONON AS portant sur le fait que « le joueur BANCELIN Louis aurait participé à la rencontre sus nommée » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187 et 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant que concernant les réserves d'après match visées à l'article 187 des RG FFF, celles-ci doivent être formulées dans les conditions de forme et de délai visées aux dispositions de l'article 186-1 des RG FFF soit 48h ouvrables suivant la rencontre.

Attendu que la réserve a été déposée le 18 mars 2022 pour une rencontre s'étant déroulée le 21 octobre 2021, celle-ci ne saurait prospérer.

Considérant que concernant l'évocation visée à l'article 187-1 des RG FFF, elle n'est du ressort que de la seule Commission compétente et non des clubs.

A titre subsidiaire, l'évocation prévaut seulement avant l'homologation d'un match

Attendu que la réserve a été déposée le 18 mars 2022 pour une rencontre s'étant déroulée le 21 octobre 2021, au visa de l'article 147 des RG FFF, l'homologation d'un match est de droit le trentième jour à minuit suivant le déroulement de celui-ci, celle-ci ne saurait prospérer

Décision :

La Commission des Règlements rejette la réclamation.

MATCH n°23405522**DOSSIER N° 512/46 : MAGLAND 2 –AYZE 1 – SENIORS FEMININES D2 Poule A du 20/03/2022****En la forme :**

La réserve d'avant-match formulée par le club d'AYZE portant sur le fait que « des joueuses de MAGLAND 2 seraient susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant que de l'instruction de la réserve, il apparaît que les joueuses MORARD Cloee, VITTORI Alexandra, JEANMAIRE Deborah et LE CLAIRE Laura, joueuses de MAGLAND 2 ayant participé à la rencontre sus nommée ont participé à la rencontre OYONNAX Pvc 1 / MAGLAND 1 Séniors FEMININES R2 Poule C du 13/03/2022, dernier match officiel d'une équipe supérieure précédant la rencontre sus nommée.

Attendu que ces joueuses ne pouvaient pas prendre part à la rencontre sus nommée

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de MAGLAND 2 pour en reporter le gain à

l'équipe d'AYZE 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultat :

MAGLAND 2 : - 1pt

AYZE 1 : 3 pts

MAGLAND 2: 0 but

AYZE 1: 4 buts

MATCH n°23405797

DOSSIER N° 512/47 : SEMNOZ VIEUGY 3 – REIGNIER 2 – SENIORS D4 Poule D du 20/03/2022

En la forme

1. La réserve d'avant-match formulée par le club de REIGNIER portant sur le fait que « des joueurs de SEMNOZ VIEUGY 3 seraient susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.
2. La réserve d'avant-match formulée par le club de REIGNIER portant sur le fait que « sont susceptibles d'être inscrit sur la feuille de match plus de 5 joueurs ayant joué plus de 5 matchs avec une équipe supérieure du club de REIGNIER » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

1. Attendu que les équipes de SEMNOZ VIEUGY 1 et 2 jouent cette même journée de championnat, il n'y a pas lieu d'invoquer la notion d'équipiers supérieurs à l'encontre de l'équipe de SEMNOZ VIEUGY 3
2. Attendu que cette réserve ne correspond à aucune réserve prévue aux Règlements Généraux

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n°23405530

DOSSIER N° 512/48 : DIVONNE 2 – SAINT JULIEN 1 – SENIORS D4 Poule B du 20/03/2022

En la forme :

La réserve d'avant-match formulée par le club de SAINT JULIEN portant sur le fait que « des joueurs de DIVONNE 2 seraient susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant que de l'instruction de la réserve, il apparait qu'aucun joueur de DIVONNE 2 ayant participé à la rencontre sus nommée n'a participé à la rencontre DIVONNE 1 / CHAPON MARENN 1 SENIORS R3 Poule E du 13/03/2022, dernier match officiel d'une équipe supérieure précédant la rencontre sus nommée.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée.

COMMISSION DISCIPLINE

Président de séance : Bernard CHENEVAL
Secrétaire de séance : Grégoire MOSCATO
Présents : Denis MOUCHET, Philippe CHEVRIER, Pierre BERNARD

Réunion du lundi 21-03-2022
Publié le jeudi 24-03-2022

**Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :
Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.**

Si l'infraction revêt un caractère public, lequel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

DEMANDES DE RAPPORTS

Match N° 24140176 U20 D2 – Poule A du 05/03/2022

GPT AALP – FC EPAGNY METZ TESSY

Demande de rapport au **joueur BASTARD Maxime** de GPT AALP sur son comportement à l'encontre l'arbitre pendant la rencontre, et ce pour le samedi 26/03/2022 dernier délai.

Match N°23403894 Seniors D1 du 13/03/2022

SILLINGY 1 – MARIGNIER 1

Demande de rapport au **joueur BOUSSOT Tom** de l'AS SILLINGY sur ses propos tenus à l'encontre de l'arbitre pendant la rencontre, et ce pour le samedi 02/04/2022 dernier délai.

DOSSIERS REMIS A L'INSTRUCTION

Dossier N° 29- 510/50179-1

Match N° 23404059 Seniors D2 – Poule B du 27/02/2022
FC BEAUMONT COLLONGES – CRAN OLYMPIQUE

Dossier N° 30- 511/50252-2

Match N° 23404645 Seniors D3 – Poule A du 06/03/2022
MARIGNIER SPORT II – ET. SP CLUSIENNE

Dossier N° 31- 511/50783-1

Match N° 23405647 Seniors D4 – Poule C du 06/03/2022
ENT ST JEOIRE LA TOUR II – CA BONNEVILLE II

CONVOCATION AUDITION

Dossier N° 32- 511/53181.1

Match N°24124885 U17 D2 Poule B du 12/03/2022
CS2A 1 – MARIGNIER 1

Sont convoqués le lundi 11 avril 2022 à 18h30

L'arbitre :

BOUAICHA Zakaria

CS2A :

Le Président ou son représentant
 PERRET Frédéric, arbitre assistant
 HAMADA Mohamed, délégué
 LATRON Morgan, éducateur
 DECOUTURE Lyderic, joueur n°6

MARIGNIER :

Le Président ou son représentant
 RIBEIRO Amado, arbitre assistant
 LOBRY Océane, éducatrice
 CALISKAN Yasin, joueur n°8
 KANOUTE Isaac, joueur n°9
 OZTURK Mikail, joueur n°12

Dossier N° 33- 511/50013.2**Match N°23403893 Seniors D1 du 12/03/2022****ANNECY LE VIEUX 2 – ALLINGES 1****Sont convoqués le lundi 11 avril 2022 à 19h30****L'arbitre :**

SALHI Malek

ANNECY LE VIEUX :

Le Président ou son représentant
 CHAFFARD Gilles, délégué
 FALCONNIER Laurent, éducateur
 LUWONGO MANGANI Sylvestre, capitaine

ALLINGES :

Le Président ou son représentant
 MARTIN Stéphane, éducateur
 ESCOFFIER Valentin, capitaine
 KADIM Marouane, joueur n°14

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

COMPTE-RENDU PLENIERE CDA – LUNDI 21/03/22 A 18H30**Président :** Laurent LUTZ.**Présents :** Antoine BLANCHET, Raphaël BARBARROUX, Philippe CHEVRIER, Stéphane CROMBET, Jean Paul DREVAULT, Patrick MOREAU, Mike MOMONT, Théo RAMEL.**Excusés :** Amandine BADIN, Romain GENOUD.**Assiste :** Jérôme MENAND (CTDA).**Ouverture de la séance à 18h30, en commençant par une minute de silence en mémoire à Michel DESSAUX.****Le président, remercie tous les membres de CDA ainsi que Jérôme pour leur présence.****Suite au décès du papa d'Amandine BADIN, la CDA lui présente à sa famille et à ses proches leurs sincères condoléances. Ils les assurent de toute leur sympathie en ces pénibles circonstances.****Enfin, la CDA soulève et s'inquiète un nombre conséquent d'arrêt de jeunes arbitres, en raison de leurs agressions verbales et du non-respect de la part des dirigeants, entraîneurs, publics, ... qu'ils peuvent endurer.****La CDA et les formateurs activent tous les leviers possibles afin de rétablir des effectifs normaux afin de couvrir un**

maximum de matchs avec des arbitres officiels. Il est dommageable et intolérable que tout le monde ne tire pas dans le même sens !!!

1°) COURRIERS

1.1 Courriers arbitres

- **David KOUDOAGBO** : Lu et noté.
- **Anthony NOBILE** : Lu et noté.
- **Raphael GUTMANN** : Lu et noté.
- **Wassim HOUSNI** : Lu et noté.
- **Thomas ANDRE** : Lu et noté.
- **Nicolas MORELL** : Lu et noté.
- **Zied NEFZI** : Lu et noté.
- **Karim NASSIK** : Lu et noté.
- **Bilel OUECHTATI** : Lu et noté.
- **Nadir OUAZIZ** : Lu et noté.
- **Luca GUERIN** : Lu et noté.
- **Erwan ANSELME** : Lu et noté.
- **Serge CHIRAQUIAN** : Lu et noté.
- **Adem ALTUNOK** : Lu et noté.
- **Kevin BENARD** : Lu et noté.
- **Zin habidine DAHAM** : Lu et noté.
- **Olivier RANDU** : Lu et noté.
- **Ilias MAZROUA** : Pris acte de votre démission. La CDA vous remercie pour les services rendus.
- **Abdelkader BAKHTACHE** : Lu et noté.
- **Ismaël Ben ABOU** : Pris acte de votre démission. La CDA vous remercie pour les services rendus.
- **Nicolas MORELL** : Pris acte de votre courrier souhaitant disposer d'une année sabbatique.
- **Necip ALTUNOK** : Lu et noté.
- **Hugo FREDERIC** : Suite à une observation conseil, votre classement sera paru en fin de saison.
- **Adem ALTUNOK** : Lu et noté.
- **Maylis LEBLANC** : Lu et noté.
- **Jeremy POULIN** : Pris acte de votre démission. La CDA vous remercie pour les services rendus.
- **Antonio DE SOUSA** : Lu et noté.
- **Hugo FREDERIC** : Lu et note, dossier en commission de discipline.
- **Nadir OUAZIZ** : Lu et noté.
- **Karim NASSIK** : Lu et noté.
- **Gani RENAKU** : Lu et noté.
- **Jules HANITRNIAINA** : Lu et noté.
- **Kevin BENARD** : Lu et noté. Carnet Rose : félicitation pour l'heureux évènement de la naissance de votre fils.
- **Raphael BARBARROUX** : Lu et noté.
- **Saber ASKRI** : Lu et noté.

1.2 Courrier FFF

- **Alain SARS** : Information de groupes de travail concernant le recrutement. Basé autour du questionnaire envoyer aux arbitres en activité, aux anciens arbitres, ...

1.3 Courrier Club

- **FC Cluses** : Lu et noté. Nécessaire a été fait.

1.4 Courrier Divers

- **Romain GENOUD** : Lu et noté. Remerciements.
- **Georges DUPONT** : Lu et noté.

2°) Point désignations / Observations / Tutorat

Un des objectifs fixés par la CDA en début de saison, était de revenir à un effectif « d'avant Covid ». Après un gros travail de recrutement de la part du CTDA, ces effectifs tendraient vers un retour à la « normale » d'ici le début de saison prochaine.

Toutefois, il reste des matchs que la CDA ne peut couvrir.

Les observations des arbitres et des arbitres stagiaires jeunes et adultes sont dans les objectifs fixés.
La CDA remercie encore les observateurs et tuteurs pour leur travail fourni.

Afin de palier à de nombreuses blessures et indisponibilités, la CDA valide la possibilité pour des arbitres de niveau inférieur d'officier ponctuellement sur des catégories supérieures. A savoir : un arbitre D2 peut officier en D1, un arbitre D3 peut officier en D2,

3°) Point promotion mi-saison D2

Suite aux candidatures de Messieurs **ASSAH** et **GUERIN** et après les observations réalisées par le CTDA, la CDA ne valide pas l'intégration à mi saison des 2 candidats. Le classement final se fera en juin prochain.

4°) Actions formation

DATES	HORAIRES	INTITULES	LIEUX	NB
08/01/22	9h00/12h00	FORMATION CANDIDATS LIGUE	District	2
10/01/22	19h00/20h00	RATTRAPAGE QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	District	5
15/01/22	9h00/12h00	FORMATION CANDIDATS LIGUE	District	2
16/01/22	14h30/16h30	OBSERVATION CANDIDAT LIGUE	Thonon	1
22/01/22	9h00/12h00	FORMATION CANDIDATS LIGUE	District	2
28/01/22	19h30/21h00	INTERVENTION CLUB LA SEMINE U17	Chêne en Semaine	20
05/02/22	9h00/17h00	STAGES HIVERNAUX D5/D4/D3/OBSERV	Reignier	63
06/02/22	9h00/17h00	STAGES HIVERNAUX D2/D1/AA/JAD	Reignier	56
10/02/22	9h30/11h30	FORMATION RESEAUX SOCIAUX	Visio	3
19/01/22	9h00/12h00	FORMATION CANDIDATS LIGUE	District	1
21/02/22	19h00/20h00	RATTRAPAGE QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	District	6
26/02/22	9h00/17h00	FORMATION INITIALE MAJEURS	District	15
27/02/22	9h00/17h00	FORMATION INITIALE MAJEURS	District	15
05/03/22	9h00/17h00	FORMATION INITIALE MAJEURS	District	15
06/03/22	9h00/17h00	FORMATION INITIALE MAJEURS	District	15
08/03/22	15h00/16h30	INTERVENTION SECTION SPORTIVE FC CHERAN	Alby sur Chéran	24
10/03/22	16h00/17h30	INTERVENTION SECTION SPORTIVE FC CHERAN	Rumilly	28
12/03/22	9h00/17h00	RATTRAPAGE STAGES HIVERNAUX	District	7

5°) DIVERS

La CDA félicite **Nicolas WILDE** et **Anthony ROMERO** pour leur réussite à l'examen théorique d'arbitre de Ligue et leur souhaite bon vent pour la pratique.

La CDA félicite **Dario DE QUARTI** pour sa désignation sur la ½ finale de coupe Gambardella.
Le match aura lieu le 10 avril opposant le Stade Malherbe de Caen au Stade Rennais FC. Bon match à lui !!!

Les prochains RDV de la CDA :

Plénière : 09/05/22 à 18h30
Auditions Arbitres : 04/04/22 à 18h30

L'ordre du jour est épuisé à 21h30.

JOURNEE N°11

24170578 **US CHARTREUSE GUIERS contre FC RUMILLY VALLIERES**

MERCREDI 27 AVRIL 2022 A 21H00 GYMNASE DES ECHELLES AUX ECHELLES 73

24170587 **CBF 74 contre FC MARNAZ**

DIMANCHE 13 MARS 2022 A 19H00 AU GYMNASE P BRIFFOD 74 BONNEVILLE

TOUJOURS EN ATTENTE DE FEUILLE DE MATCH.

JOURNEE N°14

24170598 **AIX FC contre FLAC2**

SAMEDI 26 MARS 2022 A 20H00 GYMNASE GARIBALDI 73100 AIX LES BAINS

24170593 **FC MARNAZ contre A FUTSAL ROCHETTE 01**

MERCREDI 23 MARS 2022 A 19H30 GYMNASE ROSSET 74460 MARNAZ

24170594 **CHARTREUSE GUIERS contre CBF74**

MERCREDI 23 MARS 2022 A 21H00 GYMNASE DES ECHELLES 73360 LES ECHELLES

24170596 **L'ODYSSEE contre F BOURGET UNITED 1**

MERCREDI 23 MARS 2022 A 20H30 GYMNASE DE LA DIAMANTERIE 01630 ST GENIS POUILLY

24170597 **A FUTSAL ROCHETTE 02 contre FC RUMILLY VALLIERES**

VENDREDI 25 MARS 2022 A 21H00 GYMNASE DU CENTENAIRE 73110 VALGELON LA ROCHETTE

24170595 **F BOURGET UNITED 2 contre AS THONON**

JEUDI 24 MARS 2022 A 21H00 GYMNASE DU BOCAGE 73000 CHAMBERY

JOURNEE N°15

24170602 **AS THONON contre L'ODYSSEE**

Forfait ODYSSEE

24170601 **AF ROCHETTE O 1 contre F LAC ANNECY 2**

VENDREDI 01 AVRIL 2022 A 21H00 AU GYMNASE DU CENTENAIRE 73110 VALGELON LA ROCHETTE

24170603 **FC RUMILLY VALLIERES contre FC AIX**

DIMANCHE 03 AVRIL 2022 A 19H30 GYMNASE MONERY 74150 RUMILLY

24170599 **FC MARNAZ contre CHARTREUSE GUIERS U S**

MERCREDI 30 MARS 2022 A 19H30 GYMNASE ROSSET 74460 MARNAZ

24170600 **CBF 74 contre F BOURGET UNITED 2**

DIMANCHE 27 MARS 2022 A 19H00 GYMNASE BRIFFOD A BONNEVILLE

24170604 **F BOURGET UNITED 1 contre A FUTSAL ROCHETTE O 2**

JEUDI 31 MARS 2022 A 21H00 GYMNASE DU BOCAGE 73000 CHAMBERY

JOURNEE N°16

24170610 **FUTSAL LAC ANNECY 2 contre FC RUMILLY VALLIERES**

SAMEDI 09 AVRIL 2022 A 18H30 GYMNASE SOMMEILLER RUE DES SOEURS BLANCHES 74000 ANNECY

24170609 **AIX FC contre FUTSAL BOURGET UNITED 1**

SAMEDI 09 AVRIL 2022 A 20H00 GYMNASE GARIBALDI 73100 AIX LES BAINS

24170605 A FUTSAL ROCHETTE O 1 contre CHARTREUSE GUIERS US
VENDREDI 08 AVRIL 2022 A 21H00 GYMNASE DU CENTENAIRE 73110 VALGELON LA ROCHETTE

24170606 L'ODYSSEE contre CBF 74
MERCREDI 06 AVRIL 2022 A 20H30 GYMNASE DE LA DIAMANTERIE 01630 ST GENIS POUILLY

24170607 AS THONON contre A FUTSAL ROCHETTE 2
DIMANCHE 24 AVRIL A 19H00 MAISON DES SPORT 74200 THONON LES BAINS

24170608 F BOURGET UNITED 2 contre MARNAZ FC
JEUDI 07 AVRIL 2022 A 21H00 GYMNASE DU BOCAGE 73000 CHAMBERY

MATCHS EN RETARD OU REPROGRAMMES

24170563 A FUTSAL ROCHETTE O 1 contre ODYSSEE se jouera le vendredi 29 Avril 2022 à 21h00 au gymnase du Centenaire 73110 VALGELON LA ROCHETTE

24170635 AS THONON contre A FUTSAL ROCHETTE 1 LE DIMANCHE 27 MARS A 19H00 MAISON DES SPORT 74200 THONON LES BAINS

24170549 AS THONON contre AIX FC LE DIMANCHE 08 MAI A 19H00 MAISON DES SPORT 74200 THONON LES BAINS

24170642 AS THONON contre CBF 74 LE DIMANCHE 22 MAI A 19H00 MAISON DES SPORT 74200 THONON LES BAINS

F BOURGET UNITED 1 contre FC RUMILLY VALLIERES JEUDI 28 AVRIL 2022 A 21H00
GYMNASE DU BOCAGE 73000 CHAMBERY

A FUTSAL ROCHETTE O 1 contre AS THONON se jouera le vendredi 20 MAI 2022 à 21h00 au gymnase du centenaire 73110 VALGELON LA ROCHETTE

F BOURGET UNITED 2 contre FC RUMILLY VALLIERES JEUDI 19 MAI 2022 A 21H00
GYMNASE DU BOCAGE 73000 CHAMBERY

A l'attention des clubs FBU et MARNAZ, il faut trouver une date pour votre rencontre remise du mercredi 02 Février 2022.

COMMISSION DES JEUNES

Président : Jean-Michel BAULMONT

U13 – Festival

Equipes qualifiées pour la Finale Départementale – Samedi 2 avril 2022

Féminines

Ballaison - Beaumont Collonges - Chéran –Ent. Annecy-Meythet-Pringy - La Semine –Perrignier - Sillingy - TEGG

Masculines

Annecy – Annecy le Vieux – Annemasse Ambilly Gaillard - Chéran – Cluses Scionzier – GFA – GJ Dingy/Lanfonnet – Foot Sud 74 - GO Bas Chablais – Haut Giffre - Marignier – Poisy – Thonon Evian GG - Vétraz – Villaz – Ville la Grand

Finale Départementale

Participation

- La mixité est autorisée pour les filles (y compris u14F) dans les équipes u13 garçons.
- Autorisation de surclasser 3 joueurs ou joueuses u11.
- Le temps de jeu par joueur et joueuse doit être au moins égal à 50% du temps de jeu total.

- Les équipes doivent être composées de 11 joueurs ou joueuses

Qualification des joueurs et joueuses

- Les joueurs et joueuses doivent être qualifiés dans leur club au plus tard le 31 janvier 2022.
- Possibilité de faire jouer un maximum de 4 joueurs ou joueuses mutés par équipe dont 2 hors période

Epreuves

- Rencontres
- Défis techniques (conduite et jonglerie)
- Quizz règle de vie et règle du jeu

Actions associées

- Arbitrage à la touche par 1 joueur et joueuse du match précédent

L'ensemble des clubs a reçu les informations nécessaires à l'organisation de la journée

COMMISSION FEMININES

Présidente : Claude GRANGE

PRATIQUE

PLATEAU FEMININ

Dans le cadre de l'organisation des plateaux féminins Foot à 4, Foot à 5 et Foot à 8 de la phase de printemps, vous trouverez ci-dessous le calendrier

Calendrier :

Samedi 16 avril en extérieur - **Samedi 30 avril** en extérieur - **Samedi 28 mai** en extérieur

Samedi 4 juin Événement promotion « FETE DU FOOTBALL FEMININ » sur un site unique et sur la journée à ANNECY.

La campagne d'inscription débutera le lundi 28 mars 2022.

Les plateaux féminins sont l'occasion de réunir les joueuses U7F à U13F de votre club afin de les faire évoluer ensemble.

FESTIVAL U13F

SAMEDI 2 AVRIL 2022

Le tour final se déroulera à Divonne les bains le samedi 2 avril sur la journée.

Équipes qualifiées :

Ballaison – Beaumont/Collonges – Cheran - Entente Annecy/Meythet/Pringy - La Semine – Perrignier – Thonon Evian Grand Genève et Sillingy

COUPE U15F

Calendrier :

Coupe 1/4 finale samedi 30 avril – **Coupe ½ finale** samedi 4 juin (lors de la fête du football féminin à Annecy) – **Coupe Finale** dimanche 12 juin

COUPE U18F

Calendrier :

Coupe T1 samedi 19 mars – **Coupe ¼ finale** samedi 14 mai – **Coupe ½ finale** samedi 28 mai – **Coupe Finale** samedi 11 juin

COUPE SENIORS F**Calendrier :**

Tour de cadrage : Dimanche 24 avril - **Coupe ¼ finale :** jeudi 26 mai 2022 - **Coupe ½ finale :** dimanche 5 juin 2022 - **Coupe Finale :** dimanche 12 juin 2022

TECHNIQUE (Plan d'action)

- **PPF U12F :**
 - Mercredi 27 avril Centre de perfectionnement
 - Mercredi 1 juin Match de préparation
 - Mercredi 15 juin Match de préparation
 - Dimanche 26 juin Tournoi Franco-Suisse

- **PPF U13F :**
 - Mercredi 27 avril Centre de perfectionnement
 - Mercredi 1 juin Match de préparation
 - Mercredi 15 juin Match de préparation
 - Dimanche 26 juin Tournoi Franco-Suisse

- **PPF U14F :**
 - Mercredi 13 avril Centre de perfectionnement
 - Lundi 18 avril Tournoi de préparation
 - Samedi 30 avril Challenge Inter District

- **PPF U15F :**
 - Jeudi 28 avril Centre de perfectionnement
 - Mercredi 8 juin Match de préparation
 - Mercredi 22 juin Match de préparation
 - Dimanche 26 juin Tournoi Franco-Suisse

DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « Documents » rubrique « Fiche et Formulaire » sous rubrique « Docs Féminine ».

COMMISSION TECHNIQUE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Foot des Enfants

RAPPEL

Veillez consulter toutes les semaines le PV **Annexe Technique** afin de prendre connaissance des modifications de plateaux (suppression/rajout d'équipes, modifications des lieux de plateaux, modifications des coordonnées des éducateurs)

Festi-Foot

Une fois la répartition des clubs faite, les responsables des catégories devront s'arranger entre eux pour modifier leur présence. En cas de besoin contacter **Sandrine Janssoone (et non le club accueil)**

Matin : Accueil de **9h à 9h20** –Fin à 12h

Après-midi : Accueil de **13h à 13h20** –Fin 16h

26.03 : Pays de Gex Foot (*Site de Gex*)

Clubs invités le matin (26) : Beaumont-Collonges (3) – Cernex (1) – Cruseilles (1) – Divonne (5) – Neydens (2) – Pays de Gex Foot (6) – Sauverny (2) – Viry (3) – Vuache (3)

Clubs invités l'après-midi (26) : Challex (3) – ESCO (4) – Foot Sud Gessien (3) – Pays de Gex Foot (7) – Prevessin (3) – St Julien (3) – Valleiry (3)

09.04 : Chavanod

Clubs invités le matin (24) : Chavanod (5) – Epagny (5) – Foot Sud 74 (2) – Lac Bleu (3) – Lanfonnet (4) – Thônes (2) – Villaz (3)

Clubs invités l'après-midi (22) : Annecy (4) – Aravis (2) - Argonay (3) – Cran (1) – Digny (1) – La Balme (2) – La Filière (4) – Pringy (5)

Journée Nationale des u7

Annecy le Vieux le **samedi 18 Juin 2022**

Finale Départementale Festival u13

Divonne le samedi **2 Avril 2022** (toutes les informations sont sur le PV Jeunes)

Les clubs ont reçu les informations en lien avec la journée

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Afin d'éviter les amendes pour feuilles de matchs manquantes (50€), nous demandons aux responsables de plateaux et éducateurs de nous faire parvenir une feuille de match (U7 - U9 – U11) avec le motif du report.

U9

Le 12.02.2022

Sauverny 1 – Brevon 1 – Léman 1 – Anthy Margencel 3 – Sallanches 4 – Marnaz 1 - St Pierre 5 – Pringy 6 - Ville la Grand 1 - St Jeoire La Tour 1 - US AAG 17

Le 05.03.2022

Poisy 1 - Pringy 1

U7

Le 05.03.2022

Arenthon Scientrier - Divonne - Amphion - Thonon